



CREATION ASSOCIATION

Par PIU

Bonjour,

Suite à un article dans forum-juridique.net sur la création d'une association en Inde, vous précisez qu'il est possible, soit de créer l'asso en France, soit de la créer directement en Inde.

Mes questions sont les suivantes ?

- n'y-a-t-il pas des contraintes à la création en Inde si je suis de nationalité française ?
- est-il nécessaire d'avoir un partenaire indien ?
- où puis-je me procurer toutes les conditions juridiques ?

Merci de votre réponse.

Cdt,